

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 mars. — Nous avons tenu nos lecteurs au courant des démêlés du président des États-Unis avec la banque de ce pays dont il veut détruire l'énorme influence et à laquelle il a retiré les dépôts de fonds publics, et qu'il a forcée de diminuer ses escomptes et de se mettre en liquidation. Ces mesures ont porté un coup sensible, quoique passager peut-être, à l'industrie et au commerce, et le président s'est attiré de nombreuses réclamations de toutes les classes, et notamment de la classe ouvrière.

Nous trouvons dans le *Courrier des États-Unis* le procès-verbal suivant d'une réunion qui a eu lieu à New-York, dans un des derniers jours de février. On y verra avec surprise la manière dont un président de république accueille les délégués des classes ouvrières et industrielles. Si un roi constitutionnel se permettait de faire un semblable accueil aux citoyens de son royaume, il n'y aurait pas assez de foudres dans la presse républicaine, pour tonner contre lui :

« Lundi soir, une nombreuse assemblée s'est réunie à Masonic-Hall pour entendre le rapport des commissaires envoyés à Washington et chargés de présenter au congrès la pétition des ouvriers et artisans de New-York. Après avoir rendu compte de leur mission, le rapporteur donne tous les détails d'une visite qu'ils firent au président pour lui exposer aussi la situation des affaires.

« Nous nous rendîmes chez le général Jackson dans la matinée du 16; il nous reçut immédiatement et nous dit : « Bonjour, messieurs, asseyez-vous. » Il y avait alors avec lui deux personnes, mais elles se retirèrent après quelques minutes. Le président s'assit à une table, prit plusieurs papiers, prit une lettre, en rompit le cachet et la lut tout à loisir, il en prit une seconde, puis une troisième qu'il lisait lorsque l'on lui annonça quelques visites.

« Jusque là, il n'avait pas paru s'apercevoir de notre présence, et nous avions attendu qu'il fût libre, dans la crainte de l'interrompre au milieu de quelque important travail; mais voyant que l'occasion allait nous échapper, nous entrâmes en matière.

« Vous savez, monsieur, que nous avons été délégués par les artisans de la ville de New-York pour faire connaître au gouvernement les embarras pécuniaires, qui, en ce moment, pèsent sur toutes les classes. — Eh bien! que demandez-vous? nous répondit-il. Que voulez-vous que j'y fasse? Pourquoi venez-vous ici? Pourquoi n'allez-vous pas vous adresser à la banque des États-Unis? Allez trouver Nicolas Biddle! (M. Biddle est le directeur de la banque.) — Ce n'est pas à la banque que nous sommes autorisés à nous adresser, mais au gouvernement. — Je suis sans cesse assiégré par des comités; l'un après l'autre, ils arrivent de New-York, de Philadelphie, de Baltimore, puis encore de New-York. Un, deux, trois, cinq, sept, et vous faites le huitième. Je leur ai parlé franchement à tous. Je leur ai dit, et je vous dis à vous, que jamais je ne rendrai les dépôts à la banque des États-Unis, que jamais je ne lui donnerai une nouvelle charte, et que jamais je n'en signerai pour aucune autre banque, tant que mon nom sera Andrew Jackson. Pendant toute cette conversation, l'impatience, la colère se peignaient sur son visage, semblait se contenir avec peine; une fois il se leva et fit un geste de menace.

« Enfin, comme son emportement ne nous laissait plus le espoir de lui faire entendre raison, l'un de nous lui dit, au lieu de le calmer : « Monsieur le président, non-seulement nos instructions portent que nous présenterons au congrès la pétition dont nous sommes porteurs, mais encore que nous exposerons nos griefs au pouvoir exécutif, et que nous lui demanderons quelques moyens de remédier aux maux qui nous accablent. — Pourquoi suis-je ainsi tourmenté par tous ces comités. Tous les jours je reçois deux ou trois lettres anonymes où l'on menace de m'assassiner si je ne renouvelle pas la charte de cette abominable institution! Cette banque, je la tiens sous les pieds et je l'écraserai. Je vous le dis, si vous voulez être aidés, adressez-vous à Nicolas Biddle. — Nicolas Biddle nous répondra qu'il suit les conseils du pouvoir exécutif en liquidant les affaires de la banque, en diminuant ses escomptes. — Mais lui ai-je conseillé d'intervenir dans les élections, et de rompre les méurs du peuple? Je vous répète que je suis l'adversaire de toutes les banques et de tout ce système d'opérations. Voyant que le président ne faisait que s'emporter de plus en plus, et que tous nos efforts pour le convaincre seraient infructueux, nous nous retirâmes. Il y eut plusieurs personnes qui furent témoins de toute cette entrevue.

« Lecture du rapport ayant été faite, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées :

« L'opinion de cette assemblée est que la gêne qui pèse sur toutes les classes est due à l'intervention inconstitutionnelle du président des États-Unis pour régler la circulation.

« 2^o La manière dont le pouvoir exécutif s'est arrogé la disposition des fonds du gouvernement indique une tendance à l'arbitraire et prouve qu'il est déterminé à administrer sans avoir aucun égard pour la constitution ou les lois du pays.

« 3^o Il sera nommé 30 personnes qui constitueront un comité de salut public, dont les attributions seront de s'entendre avec le comité d'union, de correspondre avec toutes les commissions organisées pour apporter quelque remède aux maux publics, et enfin de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'administration du gouvernement d'après les principes posés par la constitution.

« 4^o La manière indigne et brutale dont le général Jackson s'est conduit envers la délégation des ouvriers et des artisans de cette ville, avilissant le rang élevé qu'il occupe en qualité de président des États-Unis, et offensant le corps entier des signataires de la pétition, dont les délégués n'étaient que les représentants. Quant à Martin Van Buren (vice-président de la république), l'accueil peu convenable et tout à fait impoli qu'en ont reçu nos commissaires, prouve qu'il ne fait aucun cas des classes ouvrière et industrielle de cette ville. »

FRANCE

Paris, le 30 mars. — On lit dans le *Journal des Débats* :

« Il y a depuis quelque temps un parti pris d'ébranler la confiance publique dans le maintien de l'alliance de l'Angleterre et de la France.

« Non, il n'y a pas, il ne peut y avoir d'affaiblissement dans les liens qui unissent indissolublement la France de 1830 et l'Angleterre de la Réforme. La politique extérieure des deux gouvernements peut, sur des questions secondaires, se modifier suivant l'intérêt plus ou moins direct, plus ou moins immédiat des deux pays : il n'y a pas une question sérieuse où cette politique ne reprenne le caractère de solidarité qui découle de nos communes institutions et qui domine aujourd'hui toutes les combinaisons européennes. »

« Un grand nombre de membres de la Société des Droits de l'Homme sont partis depuis quelques jours de Paris pour se rendre à Bruxelles et à Londres afin d'échapper aux persécutions de la police de Paris.

« Le maréchal Clauzel poursuit, comme on sait, devant les tribunaux d'Alger, l'auteur d'une brochure publiée contre lui. Cet auteur est un Arabe, aujourd'hui domicilié à Paris. Comme la publication contre laquelle réclame le maréchal a été faite à Paris, Sidy Hamdam Ben Othman Khoja, le littérateur arabe dont il est question, décline la compétence du tribunal d'Alger, et prétend être jugé par celui de Paris.

« La *Tribune* a reçu hier avis d'un nouveau procès, motivé sur l'un de ses derniers articles qui encourageait à la résistance contre l'exécution de la loi sur les associations. Dans le procès qui lui a été intenté pour l'insertion d'un article adressé aux ouvriers, son gérant, M. Lionne, a été acquitté par le jury.

« La *Tribune* ajoute ce qui suit, à ce qui a été dit hier de la protestation de l'*Union de Juillet* contre la loi sur les associations :

« Sans confier à la publicité des choses qui sont de la famille, nous croyons pouvoir dire, cependant, que plus d'un député était présent à cette réunion, et que M. Laffitte, par exemple, n'a pas été l'un des moins énergiques dans les conseils de résistance. »

« Il s'est passé à Nancy, le 25 mars, un événement étonnant : Au moment où un bataillon du 5^e léger, qui va tenir garnison à Paris, se formait en bataille pour se mettre ensuite en route, un capitaine, à assasiné son lieutenant de deux coups de couteau.

(G. de Metz.)

« Les lettres de Napoléon de Romanie du 11 du mois dernier annoncent que le célèbre capitaine grec Colocotroni y est mort en prison. Depuis quelques mois, il était détenu sous la prévention d'une conspiration ourdie avec d'autres chefs contre le gouvernement grecco-havarois.

« On a reçu des nouvelles de Bogota du commencement de janvier. La *Gazeta* contient les ratifications d'un traité préliminaire de commerce entre la France et Venezuela, lesquelles ont été échangées le 3 janvier.

« Ce traité stipule que les agents diplomatiques, les citoyens, les navires et les marchandises des deux pays jouiront respectivement de tous les privilèges et immunités accordés aux nations les plus favorisées, et on déclare que tout vaisseau dont le chargement appartiendra à un citoyen de l'une des deux contrées, sera considéré comme français ou vénézuélien. Le général Montilla est chargé d'une mission politique en Europe. On croit qu'il s'agit de traiter avec l'Espagne.

« On lit dans l'*Impartial de Besançon* :

« Le 12 de ce mois dans l'après-midi, une louve s'est jetée sur un troupeau de moutons de la commune de They (Haute-Saône) gardé par une jeune fille de 14 ans. Celle-ci au lieu de fuir, a couru intrépidement sur la louve, et armée d'une faible gaule, elle en frappait vainement l'animal furieux, tout entier au carnage des moutons, dont quelques-uns ont été étranglés. La jeune fille alors veut prendre son sabot, pour frapper avec de meilleurs coups; mais comme elle se baissait dans cette intention, la louve se retourne, la saisit par la nuque, et la traîne l'espace de 40 pas, jusqu'à ce qu'un jardinier du voisinage approchant elle tache sa victime pour courir à ce nouvel ennemi.

« Bien qu'armé d'une pioche, le jardinier est obligé de se tenir sur la défensive, et même de battre en retraite, jusqu'à l'arrivée d'un assez grand nombre des cultivateurs des environs. Toutefois, la bête fauve ne s'intimidait pas. Un propriétaire de ce pays accourt aussitôt avec son fusil et sa meute. Les chiens donnent sur la louve qui ne fait pas et qui en blesse quelques-uns. Enfin, ce n'est qu'après avoir reçu plusieurs coups de feu que le féroce animal succombe.

« La pauvre enfant, qui avait la première engagé la lutte avec cette louve furieuse, a eu tous les tégumens du crâne arrachés et ramenés depuis la nuque jusque sur les yeux, le pavillon de l'oreille droite a été arraché de même, et a suivi le cuir chevelu; enfin elle a eu une main dévorée en partie. Elle respire encore, mais ses jours sont en danger. »

« Hier, la *chambre des députés* a renvoyé à M. le ministre des affaires étrangères, une pétition des sieurs Vasques et compagnie, à Bordeaux, qui demandent à la chambre son intervention pour se faire indemniser du gouvernement hollandais d'une perte de 189,000 francs provenant des suites du bombardement d'Anvers en 1830, ordonné en violation du droit des gens par le roi de Hollande. Ensuite, on a entendu les développemens de la proposition de M. Dubois-Aymé, relative à la famille Bonaparte. On sait que cet honorable membre demande que les ministres puissent accorder aux membres de l'ex-famille impériale la permission individuelle de séjourner en France : cette permission pourrait être toujours retirée.

« La proposition a été appuyée par MM. Teulon, de Faily et de Bricqueville, et combattue par MM. Kératry, Baude et le maréchal Clauzel.

« La chambre a rejeté la proposition.

Nous avons rapporté le châtement rigoureux infligé par M. le colonel Garraube à un officier coupable de désertion du camp de Mars dans celui d'Apollon (style antique), coupable, nous voulons dire, d'avoir fait représenter une comédie, sans avoir obtenu la permission. A ce propos, un journal de département, rappelle l'anecdote suivante, dont le rapprochement est facile à faire :

Quelques jours après les batailles de Wagram et d'Essling, Napoléon passait la revue d'une immense quantité de canons qui dans ces deux journées avaient été endommagés par les boulets ennemis. Sur le caisson d'une de ces pièces, un jeune artiste avait peint, sous l'impression puissante de ses souvenirs de bataille, une aigle aux ailes déployées, dans lequel il avait résumé toutes les impressions que lui avait fait naître ce terrible spectacle. Un inspecteur aux revues, apercevant cette peinture qui n'était pas dans l'ordonnance, entra dans une colère épouvantable et la manifestait par des juréments dont les officiers de cette époque n'étaient pas très sobres, lorsque l'empereur arriva au galop et voulut savoir de quoi il s'agissait; l'inspecteur lui fit voir la peinture objet de sa colère. L'empereur, après l'avoir un instant considérée, commanda qu'on lui amenât le canonnier qui l'avait faite.

Ce dernier arriva. « Tu as étudié la peinture, » lui dit l'empereur. « Je fus le quatrième du cours, sire, pour le grand prix. — Qu'on lui donne son congé, dit l'empereur; la France a besoin d'artistes autant que de soldats. »

Longchamp. — La promenade, favorisée par un air doux, a été assez brillante. On a remarqué quelques équipages d'une assez heureuse tournure. Ceux de M. Anatole Demidoff ont surtout excité l'attention par leur bon goût et leur simplicité vraiment princière.

Nous n'en dirons pas autant de ceux de je ne sais quel gros prince allemand, qui n'a trouvé rien de mieux à faire qu'à singer, de la façon la plus intempestive, le luxe lourd et enrichi de dorures de notre vieux dix-huitième siècle. Peu initiés aux mystères de l'art héraldique, nous n'avons rien compris aux larges armoiries qui placardaient les panneaux de sa tudesque berline, mais chacun riait à l'envi de la tournure empesée de ses livrées d'une entière blancheur, comme dirait M. Planard à l'Opéra Comique, aussi bien que de la vaste perruque poudrée à blanc plantée fastueusement sur le chef roturier de son maître cocher.

Une autre voiture attelée de quatre chevaux en volée, montés par des postillons à livrée marron, manches écarlate et or, attirait l'attention générale par son luxe et son aristocratique confort.

Nous n'avons rien à dire aujourd'hui des toilettes, qui ne nous ont pas semblé offrir d'innovations capitales. Ce qui nous a surtout frappé dans ce coup-d'œil général sur la promenade, c'est l'abolition presque complète des éternels chasseurs à plumes vertes, à moustaches inoffensives, qui semblent décidément renversés du piédestal où la mode les a si haut perchés jadis et si inutilement promenés.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 1^{er} AVRIL.

Par la malle de Douvres, est arrivé le 29 mars, à Ostende, le fils du comte Grey, se dirigeant sur Bruxelles. Il est descendu au nouvel établissement, l'*Hôtel des Bains*, qui est ouvert dans cette ville depuis six mois, dont on parle déjà avec avantage.

— On remarque depuis quelques temps à Bruxelles un grand nombre d'agens français, à barbe de bouc. Ce sont eux qui excitent le plus vivement à des actes de brutalité, hurlent au théâtre et fraternisent avec nos orangistes les plus notés. (*Journ. des Flandres.*)

— Le canal projeté d'Espierre, demandé par M. Frédéric Corbisier de Mons, a été approuvé par la commission d'enquête à la majorité de huit voix contre deux.

CHEMIN DE FER. — Amendement de M. de Theux.

Quelques personnes ont mal interprété les vues du gouvernement relativement à l'exécution de la partie de la route en fer qui doit aboutir à Liège. Nous nous sommes mis à même de donner à ce sujet quelques renseignements exacts. L'intention du gouvernement n'est pas de faire d'abord uniquement la route de Malines et de ne commencer qu'après l'embranchement de Liège, mais bien de faire travailler simultanément à ces deux parties de la route ainsi qu'à l'embranchement vers les Flandres.

Seulement comme la partie de la route qui se trouve entre Tirlemont et Liège demande de grands travaux de terrassements, il faudra deux ou trois ans avant de pouvoir l'achever, tandis que celle de Malines à Bruxelles qui n'offre point ces obstacles de terrain pourra être achevée cette année.

On comprendra facilement l'avantage qui résulte de cette manière de procéder, avantage que l'amendement de M. de Theux détruisait complètement attendu le mauvais vouloir qui existe dans certaines opinions. S'il avait fallu travailler pendant deux ou trois ans, avant de rien produire d'achevé, on aurait eu tout le temps nécessaire pour traiter le projet de leurre, de chimère inexécutable, de gouffre d'argent, et quelque jour on aurait pu se lasser et dire c'est assez d'argent comme cela. Aujourd'hui, au contraire, pendant que l'on continuera les longs travaux que nécessite la route de Liège, on pourra montrer successivement au public et livrer à la circulation d'autres parties de la route d'une exécution plus rapide. Ainsi ce sera d'abord la route de Bruxelles à Malines qui peut s'ouvrir cette année même; puis celle de Malines à Anvers ou de Malines à Gand, etc. Ainsi les faits viendront continuellement démentir les déclamations et les déclamations, et la route ne sera pas décréditée avant son achèvement ainsi qu'il aurait pu arriver par l'amendement de M. de Theux. C'est ce que les partisans de la route ont parfaitement senti; car presque tous ont voté contre cet amendement, tandis que ceux qui s'étaient montrés les plus ardents adversaires de cette grande construction ont été pour la plupart favorables à la modification proposée par le député du Limbourg. Nous sommes toutefois convaincus que M. de Theux n'apercevait pas toute la portée de son amendement.

Pendant que plusieurs journaux de l'opposition cherchent à accréditer le bruit d'un refroidissement entre la France et l'Angleterre, le *Journal des Débats* déclare que l'union des deux gouvernements n'a jamais été plus intime sur toutes les questions de politique ayant une véritable importance. (*V. Paris.*)

— On assure que M. Mondouville obtiendra la direction du théâtre de Liège. Il offre aussi, nous dit-on, des conditions très-favorables à la composition d'une bonne troupe.

— On écrit d'Elbeuf, 22 mars :

Draperie. L'activité continue dans notre fabrique, et il y a une hausse de 50 c. à 1 fr. depuis quelques jours sur les qualités de 18 f. et au-dessous.

Laines. Elles sont tenues partout à des prix élevés qui doivent ôter toute crainte à ceux qui s'approvisionnent de draps aujourd'hui, car les prix devront nécessairement augmenter.

— Les prix des céréales sont toujours faibles; voici le cours moyen en Belgique pendant la première semaine de mars : froment blanc, 12 francs 79 cent.; froment rouge, 12-86; seigle, 8-63; avoine, 5 83.

— On écrit de Gand, 31 mars :

« Pendant la nuit dernière, un vol d'une somme de 2,800 fr. environ a été commis à l'hôtel de la diligence *Van Gend (Pakhuys)*, au marché aux grains en cette ville. Les voleurs ont ouvert la porte de la rue et celle du bureau avec de fausses clés, mais ils ont été obligés de forcer la serrure du pupitre où était l'argent. Dans la somme volée se trouvait le pécule (1400 francs, économisé par un employé depuis plusieurs années. Jusqu'ici on n'a aucun renseignement positif sur les coupables.

« Ce matin, M. le colonel Coitin a passé la revue des deux bataillons du premier régiment qui se trouvent en ce moment ici; ils partiront demain pour la destination désignée.

« M. le général Magnan est arrivé avant-hier à Gand. »

— *L'Observateur du Hainaut* annonce a plusieurs reprises que des troubles s'étaient manifestés dans le borinage, à propos des chemins de fer. Voici ce qu'on mande de Mons à ce sujet :

« Tout est rentré dans l'ordre au couchant de Mons; quelques antagonistes des chemins de fer avaient excité les voituriers; ceux-ci avaient voulu engager les ouvriers à se joindre à eux, mais le bon sens de ces derniers qui ont compris que ce nouveau moyen de transport, beaucoup moins dispendieux que le roulage, ne pouvait qu'augmenter la vente du combustible et par conséquent leur procurer une plus grande somme de travail, leur a fait rejeter les insinuations de quelques meneurs, en sorte que les conseils des autorités et la présence de quelques gendarmes ont suffi pour faire rentrer dans l'ordre ces voituriers mutins. »

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« Les journaux ont répété que M. de Caters, fils de l'ex-bourgmestre d'Anvers, a été arrêté, en revenant de la Hollande, introduisant en fraude des objets de bijouterie. Le fait de l'arrestation est exact, M. de Caters ayant oublié son passeport; mais il est faux qu'il ait été trouvé nanti d'objets en fraude. »

« Le brick autrichien *Adoure*, venant de Smyrne à destination de M. Melchior Kramp de cette ville, s'est échoué samedi vis-à-vis de Callo. Le navire n'ayant pu être renfloué, on s'occupe depuis hier de son sauvetage.

« M. le général Buzen est de retour à Anvers depuis hier matin: Il repartira demain pour Bruxelles, et n'en reviendra qu'au 10 avril, époque à laquelle expire son congé. »

— La *Gazette d'Augsbourg* n'a pas fait connaître les motifs de l'exil du prince royal de Danemark (voir n° d'hier.) Suivant des lettres particulières de Copenhague, arrivées à Paris, le prince aurait en Anvers son épouse des torts graves, et qui auraient nécessité une séparation au moins momentanée.

— On écrit de Bruges :

« Le tribunal correctionnel de cette ville dans sa séance du 28 de ce mois, a condamné solidairement aux frais du procès et à une amende de 50 francs : 1^o Le sieur Pierre Prud'homme, libraire à Bruxelles, pour avoir exposé en vente publique des livres neufs qui n'avaient pas encore servi et sans s'être conformé aux arrêtés existants; 2^o le sieur Louis Crotelle, huissier près le tribunal de 1^{re} instance, à Bruges, pour avoir prêté son ministère dans la susdite vente. »

— On vient de publier un tableau qui peut donner une idée de l'importance et de l'activité de la navigation du Rhin.

D'après ce tableau, il a passé dans le courant de 1833 au port prussien d'Emmerich 1,421,673 quintaux de marchandises venant de la Hollande destinés pour les différents ports allemands du Rhin. Cologne est comprise pour 503,000 quintaux et Mayence pour 223,760.

Dans le même laps de temps il a passé à Emmerich pour la Hollande, 5,157,106 quintaux de marchandises dont 2,486,836 quintaux de houille du pays de la Roer, et 1,353,237 quintaux de bois de sapin et de chêne.

— Un vaisseau de soixante quatre canons a été presque entièrement consumé par un incendie dans le port d'Alexandrie dans la nuit du 11 au 12 février.

— On lit dans le *Journal de Namur*, 31 mars : « Hier matin, quatre soldats appartenant à la première batterie d'artillerie à cheval, ont été trouvés asphyxiés dans la chambre d'une maison où ils étaient logés. Grâce aux prompts secours qui lui ont été administrés, on n'a rien à craindre pour leurs jours. On nous informe que cet accident provient de ce que l'un d'eux, avant, au couchant, fermé la clef du foyer.

« Le gouvernement vient de restituer aux communes de cette province, les carabines de leurs gardes champêtres qu'ils lui avaient prêtées au commencement de notre révolution. »

— On écrit de Chambéry, du 24 mars, qu'une sentence a été rendue par le sénat contre les prévenus de tentative d'insurrection en Savoie, tous contumace. Romarino et ses compagnons sont déclarés coupables de lèse-majesté au premier chef, et en réparation ils devront être livrés entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, pour être par lui conduits, un jour de cour ou de marché, la hart au cou, par les carrefours et autres lieux accoutumés de cette ville, jusqu'au lieu et place destiné aux exécutions, pour là, à une potence qui sera à cette fin dressée, être pendus et étranglés, jusqu'à ce que mort s'en suive.

D'autres sont condamnés à l'amende de 50 mille livres, à la restitution des 800 livres enlevées dans la caisse du receveur des douanes à Annanasse, aux dommages-intérêts des parties lésées, aux dépens et frais de justice pour les chefs qui les concernent.

— On écrit d'Audenaerde, le 28 mars :

« Un événement terrible, et qui fait naître mille conjectures plus singulières les unes que les autres, vient de se passer en cette ville. Des tas de poudre avaient été déposés dans plusieurs quartiers, et notamment dans les rues et carrefours habités par les pauvres. La neige, étant venue à se fondre, donna à cette poudre une configuration semblable à celle des cendres de charbon. Quelques pauvres, qui ont coutume de ramasser dans les rues le résidu des charbons qu'ils trouvent, firent une ample provision de ces matières inflammables qu'ils avaient recueillies pour des cendres. Une de ces pauvres familles vient d'en faire usage. Une explosion terrible a eu lieu, le feu a pris à la chambre, et trois personnes ont été horriblement brûlées et mutilées; elles ont été transportées à l'hôpital dans un état inquiétant.

— On mande de Coblenz que le pays de Nassau est sur le point d'accéder au système d'union des douanes allemandes. Pour la ville de Coblenz, comme port libre et entrepôt du commerce entre Nassau et la Hollande, cette accession aurait les résultats les plus avantageux.

— On mande de Vienne que l'armée autrichienne vient de perdre un de ses généraux les plus distingués, le lieutenant général comte de Herzogenberg. Il joignait à l'instruction la plus étendue, le caractère le plus noble et le plus élevé. L'empereur l'a constamment honoré de sa bonté et de sa confiance. Le général Herzogenberg était fils d'un ancien membre du parlement de Bretagne, et avait été élevé à l'école militaire de Paris.

— Le *Bulletin du Commerce* de Madrid du 21 mars arrivé aujourd'hui à Paris, publie les bases de la convocation des cortès; elles sont absolument telles que nous les avons fait connaître il y a quelques jours d'après un journal de Paris.

— On lit ce qui suit dans un journal de Bruxelles sous le titre de *Machine à vapeur pour l'excavation de la terre* :

« M. Palmer, de Worcester en Angleterre, s'est occupé pendant dix ans, de plusieurs expériences relatives à la construction d'une machine destinée à excaver la terre, et dont la vapeur de l'eau devait être le principe moteur. Ses efforts persévérants ont été, dit-on, couronnés par un succès complet. Il vient d'obtenir du gouvernement anglais une patente ou brevet pour une machine dont il est l'inventeur, et qui, par son mécanisme et son action, remplit parfaitement le but qu'il s'était proposé.

« Cette machine, qui est mise en mouvement par la vapeur, convient parfaitement à l'excavation des canaux, à l'abaissement des collines pour la construction des chemins à rails en fer, au creusement des fossés et à l'enlèvement expéditif de grandes masses de terre. Elle fait dans la terre, à chaque coup, des coupes de six pieds de largeur, sur trois pieds de profondeur. Elle rejette, de chaque côté, dans des chariots, vingt quintaux de terre par minute. Elle est excellente pour préparer les routes et accélérer leur confection.

« La confection de cette machine est, dit-on, de la plus grande simplicité. Son poids total ne dépasse pas trente quintaux métriques.

« Cette machine, dont plusieurs journaux anglais font un grand éloge, pourra être utilement employée en Belgique dans la construction du grand réseau de chemin en fer. »

— On montrait jeudi à la bourse de Londres une lettre de Madrid suivant laquelle le montant de l'emprunt proposé était de 8 millions de livres sterling (200 millions de francs), à 5 p. c., cotés ainsi qu'il suit : 1,100,000 l. à 37, 2,000,000 à 39, 2,000,000 à 40, 2,900,000 à 41, qui produiront environ 3,200,000 livres payables à des termes qui seront ultérieurement fixés. La commission est de 3 pour cent, et il ne sera alloué aucune indemnité pour les dépenses. On devait établir un fonds d'amortissement spécial pour cet emprunt, et il ne devait être aucunement question dans le contrat de l'emprunt des cortès. On ne sait pas encore si ces conditions seront acceptées. (*Times*.)

Un arrêté royal du 28 mars, autorise le bureau de bienfaisance de la ville de Limbourg (province de Liège) à accepter la donation : 1^o d'une rente au capital de 3,000 fr. offerte par le sieur Thionis (J.), à condition d'établir un hôpital pour les vieilles gens ou les malades; et 2^o d'une autre rente au capital de 1,680 fr., dont le produit est destiné à trois distributions annuelles de pain aux pauvres de Limbourg et Dolhain.

— Par arrêté du 29 mars la décision en date du 8 novembre dernier, par laquelle les bourgmestre et échevins de la ville de Liège ont refusé au sieur Chevron l'autorisation d'établir un atelier de forge dans la maison qu'il a acquise, rue St. Denis, n^o 648, à Liège, est annulée, et le sieur Chevron est autorisé à établir dans cette maison son atelier de serrurerie, sous les conditions à déterminer par la députation des états de la province.

— Un arrêté de la même date rétablit la fondation de bourses d'études, créée, en 1563, par le sieur Hubart (Jean), chanoine et doyen, de l'église de St.-Denis, à Liège.

— Par arrêté du même jour, les secours, dont le montant est déterminé ci-après, sont accordés aux anciens instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

Au sieur Joskin (H. J.), idem à Soumagne, (province de Liège), 150 francs;

Au sieur Gelens (G.), idem à Grand-Rechain (même province), 300 francs;

Au sieur Schiffers (J. F.), idem à Houtain-St.-Siméon, même province; 250 francs;

Au sieur Court (P. J. M. A.), ancien instituteur à Forêt, (province de Liège), 250 francs;

Au sieur Dossin (J. H.), idem à Visé, (même province), 250 francs;

Au sieur Angelot, idem à Verviers, (même province), 300 francs;

A la dame Heestermans, ancienne institutrice, à Liège, 200 francs.

— Des arrêtés royaux du 27 mars, autorisent

La fabrique de l'église de Jemeppe (province de Liège), à accepter, sous la condition de remplir les charges qui y sont apposées par des donateurs, la donation faite à cette église par le sieur Renard (Denis-Clément) et ses frères et sœurs, à Liège, de 4 rentes, ensemble d'un revenu annuel de fr. 169.75;

La fabrique de l'église de St. Servais, à Liège, à accepter la donation d'une somme de 750 francs qui lui est offerte par la demoiselle Crossée, rentière, en ladite ville, sous la condition de faire célébrer dans ladite église divers services religieux.

La *Gazette d'Ansbourg* du 24, publie sous la rubrique des frontières de la Serbie, 40 mars, une lettre relative à la réponse que la Porte aurait faite aux réclamations de la France et de l'Angleterre, contre le fameux traité du 7 juillet. Voici les termes de cette lettre : Un aide-de-camp de l'amiral Rousin a traversé l'autre jour Belgrade, dans sa route de Constantinople à Paris. On dit qu'il est porteur de la réponse de la Porte aux notes des cabinets français et anglais. La Porte s'y serait exprimée avec beaucoup de clarté et aurait repoussé l'accusation d'avoir violé les stipulations convenues pendant la guerre, avec la France et l'Angleterre, par le traité du 8 juillet. Ces stipulations avaient été établies principalement dans l'intérêt du commerce anglais, avec lequel le traité du 8 juillet n'a rien de commun, ne tendant qu'à la sécurité de la Porte. Si les stipulations de l'an 1809 admettent la nation anglaise comme une des plus favorisées, cet avantage ne sera pas diminué par la convention avec la Russie, mais subsistera toujours, pour autant qu'il ne porte pas atteinte aux relations amicales de la Porte avec la nation russe, attendu que le sultan n'a accordé à qui que se soit des droits exclusifs à l'entrée des Dardanelles. Personne, dirait la note turque, n'a le droit d'entrer dans le canal sans la permission préalable de la Porte, et personne ne peut s'arroger ce droit, parce qu'il n'a été accordé à personne.

La Porte aurait aussi exprimé sa surprise de ce qu'on a fait tant de bruit de la convention conclue avec la Russie, attendu que tous les raisonnements produits jusqu'à ce jour ne l'avaient pas convaincue, ni du préjudice qu'elle se serait causé, ni du droit des puissances maritimes de s'en plaindre. La Porte n'a vu ni pour elle, ni pour d'autres un empêtement dans le traité du 6 juillet, et doit rejeter toute protestation qui pourrait avoir pour objet de le rendre sus-

perle ou de l'invalider, attendu qu'il en résulterait un tort manifeste pour l'indépendance de la Porte ottomane et l'inviolabilité des droits de souveraineté du sultan. Si ces données sont exactes, il faut rendre à la Porte la justice qu'elle a donnée des preuves d'habileté et ne le cède pas, sous ce rapport, à beaucoup de cabinets.

LE TUNNEL.

La plupart des membres de la Société Royale de Londres, et entre autre lord Madenbrook, le marquis de Diny, le comte Szechemgè de Hongrie (dont on signalait naguère si honorablement les efforts pour améliorer la navigation du Danube), et d'autres personnages ont visité lundi le Tunnel sous la Tamise, pour examiner les nouveaux travaux de cette entreprise immense et la possibilité de la mener à la fin. Plusieurs dames ont aussi participé à cette inspection. M. Brunel, l'ingénieur, a reçu les membres de la société royale et les a conduits à l'extrémité du Tunnel, où étaient dressés des tableaux et des dessins montrant toute la marche de l'entreprise, les difficultés immenses qu'il avait fallu vaincre pour amener le Tunnel à une distance de plus de 600 pieds au-dessous de la Tamise, et l'ingénieur a prouvé qu'avec les fonds nécessaires il pourrait compléter son ouvrage. C'est surtout le fleuve, avec ses irrptions, qui a opposé le plus d'entraves à la marche des travaux : pendant 27 jours les mineurs n'ont travaillé que sur le sable. Après avoir attentivement examiné les travaux, les membres de la société royale ont été unanimement d'avis que c'était un reproche à adresser au pays d'avoir si long-temps refusé de faire les fonds nécessaires pour compléter ces intéressants travaux. L'intérêt qu'y prennent les étrangers est prouvé par la quantité considérable de noms savans distingués de presque toutes les parties du continent, qui sont inscrits sur le livre ouvert au bout du Tunnel, on y rencontre même des noms de savans appartenant à toutes les parties du monde. Les membres de la société royale ont ensuite examiné l'essai d'une arche construite sur un nouveau plan par M. Brunel. Cette arche bâtie avec des briques et du ciment romain, se compose de deux demi-arches s'élançant du même pilier, sans autre support. Par ce nouveau plan, on peut construire une arche de la plus grande dimension, sans cintre; et M. Brunel a démontré qu'il était possible de bâtir une tour en briques de 50 pieds de haut et 200 pieds de diamètre, et se terminant graduellement en une masse. On se propose de compléter de cette manière le chemin circulaire qui doit amener les voitures au Tunnel. Il peut être curieux de remarquer que des deux demi-arches l'une est plus courte que l'autre, et depuis 19 mois elle a été chargée de plus de 20 tonneaux de fer; sans qu'il se soit opéré aucun changement notable dans sa position. La compagnie, après avoir témoigné sa vive satisfaction au directeur, a pris part à une collation préparée par les soins des membres de la société royale.

M. Waghorn, homme d'une activité et d'un talent remarquables, vient d'arriver à Bombay, venant d'Alexandrie. Il a obtenu du vice-roi d'Égypte la promesse d'établir un entrepôt entre le Caire et Suez, et de faire construire à ses frais, s'il est nécessaire, un chemin de fer entre ces deux points. Voici le projet de M. Waghorn. Des bâtimens à vapeur transporteront les passagers et les marchandises de Falmouth à Malte; d'autres bâtimens les conduiront de Malte à Alexandrie, tandis qu'une compagnie enverra des vaisseaux de Bombay, pour conduire les balots à Suez et attendre leur retour. Les passagers et leur bagage seront conduits du Caire à Suez par le chemin de fer projeté. M. Waghorn propose qu'un droit de 3 schellings soit perçu sur chaque lettre, par le *post-office* de l'Angleterre, et celui de l'Inde qui, en retour, paierait une certaine somme à la compagnie pour le transport des bagages. Cette somme, avec le prix du passage des voyageurs et le fret des cargaisons, dédommagerait amplement les exécuteurs du projet. La compagnie, de son côté, s'engagerait à payer les droits réclamés par le vice-roi d'Égypte. M. Waghorn porte les frais rigoureusement nécessaires pour cette entreprise à 24,000 liv. (600,000 francs) et 12,000 sont déjà à sa disposition.

ACADEMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS A ANVERS.

Le conseil d'administration porte à la connaissance des intéressés :

1° Que le grand concours biennal auquel est attaché une pension de francs 2.400 pendant quatre ans pour soutenir les études du lauréat à l'étranger et notamment en Italie aura lieu cette année à cette académie et qu'il aura pour objet l'architecture.

2° Qu'il n'y sera admis que des artistes nés ou naturalisés en Belgique ou enfants de parens belges et que nul ne pourra concourir sans justifier d'avoir fréquenté une académie ou une école du royaume pendant le cours de la dernière année.

3° Que ceux qui se proposent de prendre part à ce concours auront à s'annoncer soit en personne soit par écrit au secrétariat de l'académie, munis de certificats de naissance et d'études, avant le 1^{er} de mai prochain.

Anvers, le 10 mars 1834.

Le secrétaire, (Signé) JEAN ADR. SNYERS.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 1^{er} avril.

Naissances : 12 garçons 4 filles.

Décès : 1 garçon, 1 fille, 3 hommes, 2 femmes, savoir : Pierre Joseph Leponse, âgé de 88 ans, cordonnier, rue sur les Aïrs, veuf en 2^e nocés de Marie Barbe Madaré. — Nicolas Joseph Debuy, âgé de 67 ans, chantre, rue St.-Pierre, époux de Marie Joseph Baclie. — Jean Joseph Théodore Drienne, âgé de 22 ans, armurier, rue Hocheporte, célibataire. — Barbe Falise, âgée de 76 ans, faubourg St.-Laurent, veuve de Mathieu Dant nne. — Marie Anne Closset, âgée de 28 ans, cultivatrice, rue au Calvaire, époux de Gerard Bidlot.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Jeudi 3 avril, abonnement courant, *la Serment*, grand opéra en 3 actes, musique de M. Auber, précédé par la 3^e représentation de la reprise de *l'Espionne Russe*, épisode de 1832, vaudeville en 3 actes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

NOË-WOUTERS, fabricant de papiers peints, rue devant Ste. Croix, n° 860, vient de recevoir un très-grand assortiment de PAPIERS de Paris, Lyon et de la Suisse, dont il se trouve seul possesseur d'une grande partie de ces papiers dans cette ville. On y trouve aussi un joli assortiment de nouveautés de sa fabrique, ainsi que des papiers ordinaires tous bien soignés et le tout à des prix très-modiques; il se trouve aussi un joli assortiment chez M. ROYEN à Huy.

() Le lundi 14 avril 1834, à 10 heures, M^e DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue St Jean en Ile, une MAISON avec jardin, sise à Liège, rue derrière St-Jacques, n° 482.

UN GARÇON de billard et UNE SERVANTE peuvent se présenter au Café Grec, place Verte. 669

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste.-Ursule

() Le 40 avril 1834, à 2 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, exposera en VENTE aux enchères publiques, en son étude, les immeubles dont la désignation suit, situés en cette ville; savoir :

1° Une maison située porte Ste. Claire, n° 133, avec un jardin d'une contenance d'environ 39 perches 23 aunes, entouré de murs.

2° Une maison située place Ste. Claire, n° 132 bis.

3° Et une maison située même place, n° 132.

Ces trois objets sont dans le meilleur état et produisent annuellement 650 francs, susceptibles d'augmentation.

Ces trois lots seront réunis en un, si on le désire. Toutes facilités seront accordées aux acquéreurs et l'on pourra obtenir de gré-à-gré l'un et l'autre de ces objets jusqu'à la veille du jour de la vente.

S'adresser pour tous renseignements, prix et conditions à M^e DUSART, notaire, où les titres de propriétés et le cahier des charges sont déposés.

On a reçu chez M. J. DEMEUSE, marchand de Meubles, rue du Pont, n° 891, des Plumes de Lit et Crins de plusieurs qualités, avec garantie, ainsi que Lits et Matelats à un prix modéré. 678

A VENDRE 50 POUTRES et VERNES équarées. S'adresser rue Barbe d'or, n° 1038. 617

CABRIOLET D'ENFANT à 2 places à VENDRE pied de Haute-Sauvinière, n° 848. 677

() Le jeudi 17 de ce mois, à deux heures de relevée, on VENDRA à l'enchère en l'étude du notaire PAQUE, les BIENS ci-après, situés à Ans, en lieu dit HAUT DOUY, savoir :

1° Une MAISON avec jardin et deux prairies de la contenance de 98 perches 72 aunes, joignant à MM. Dister, Werison et Raick.

2° Une autre MAISON avec jardin de 17 perches 43 aunes, sis en lieu dit RUEI. LE DES TROIS ROIS, joignant à MM. Fallise et Raick.

Aux charges et conditions que l'on peut voir en l'étude du dit notaire.

Le samedi 19 avril 1834, à 9 heures du matin, il sera VENDU aux enchères devant M. le juge de paix du canton de Waremme, en l'étude et par le ministère du notaire BOTTY de résidence à Orye, à ce commis.

1° Une maison, cour, écurie, grange, jardin, appendices et dépendances, le tout contenant 39 perches 86 aunes carrées, situés à Orye, le long de la grande route de Liège à St-Trond, tenant d'un côté à ladite grande route, du 2^{me} côté à Christiane Piron.

2° Une pièce de terre de 43 perches 59 aunes, située au Pazaï des Meuniers, territoire dudit Orye, tenant du midi ledit Pazaï, du nord à Hubert Joseph Rutten.

3° Une autre pièce de terre de 26 perches 15 aunes, située en lieu dit sur Haumont, même territoire d'Orye, tenant du nord le bénéfice cadastrale, du midi à Elisabeth Loncin.

4° Une autre pièce de terre de 47 perches 95 aunes, située en lieu dit Hoffe, même territoire d'Orye, tenant du nord à M^e la veuve Servais Grisard, du midi à Nicolas Marchal.

5° Une autre pièce de terre de 39 perches 23 aunes, située territoire de Thys, en lieu Brabant, tenant d'un côté à Hubert Joseph Rutten, d'un 2^e à Disendoorn, à Blois.

6° Une autre pièce de terre de 15 perches 26 aunes, située en Bonneville, territoire d'Orye, tenant du nord à Nicolas Marchal, du midi à Dieudonné Leburton.

7° Une autre pièce de terre de 13 perches 8 aunes, située même endroit et territoire que la précédente, tenant du couchant le notaire Botty, du levant à Pierre Hubert Baillien.

8° Une autre pièce de terre de 34 perches 87 aunes, située assez près de la précédente, même territoire d'Orye, tenant du couchant à Dieudonné Leunus, du levant la veuve Dieudonné Lambert Botty.

9° Une autre pièce de terre de 30 perches 51 aunes, située sur le Thier de Horpmael, territoire dudit Orye, tenant du levant et du couchant à la veuve Dieudonné Lambert Botty.

10° Et finalement une autre pièce de terre de 17 perches 44 aunes, située à la grande route de Liège à Saint-Trond, même territoire d'Orye, tenant du levant à Jean Joseph et Marie Anne Bertrand, du couchant à Disendoorn à Blois.

S'adresser audit notaire BOTTY, à Orye. 676

A SURENCHÉRIR

D'UN 20^e DU PRIX PRINCIPAL.

En l'étude du notaire BERTRAND jusqu'inclus le 4 avril, les IMMEUBLES et RENTES ci-après, provenant de la succession de M. Moreau, VENDUS aux enchères publiques, par le ministère dudit notaire le 27 mars 1834, avec faculté de surenchérir,

1° Une maison et ses dépendances, située à Liège, rue St-Severin, n° 717, adjugée pour 6,000

2° Une maisonnette, avec un bonnier 71 perches 37 aunes de jardin et prairie, située à Hocheporte, longeant les remparts de cette ville 12,400

3° Une maison, n° 236, avec un petit jardin, située à la citadelle au-dessus de la rue Pierreuse pour 3,400

4° Une maison, avec écurie, grange et 2 jardins contenant 44 perches 47 aunes, située au faubourg Ste-Walburge, n° 1, à Liège 14,700

5° Une maison, n° 27 et 28, située audit faubourg Sainte-Walburge, avec 59 perches 45 aunes de jardin, etc. 6,200

6° Trois maisons, n° 167, 168 et 169, avec deux prairies, contenant un bonnier 70 perches et deux jardins, contenant 34 perches 86 aunes, situées audit faubourg, rue Vieille Voie de Tongres et en lieu dit Fontenal 13,000

7° Deux maisons, n° 294 et 295, avec 5 perches 59 aunes de jardin, situées audit faubourg, ruelle de Votem 2,000

8° Une pièce de terre, située à Voroux, contenant 29 perches 20 aunes 730

9° Un corps de ferme nommé Hagerhof, situé à Gratem, arrondissement de Ruremonde, avec 34 bonniers 42 perches de jardin, prés et terres 12,200

10° Une rente de 145 francs 87 centimes, due par les enfans Pierre Watrin du faubourg Ste-Walburge, constituée par rentage à 4 p. c. 2,650

11° Et une rente de 173 francs 97 centimes au capital du denier 20, due par la ville de Liège 3,400

S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire.

MAGASIN PITTORESQUE.

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages, très-grand in-8 sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN, un cahier de 4 livraisons par mois; 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société des gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employé pour le texte, chaque volume aura la valeur de 40 volumes in-8 ordinaire.

Prix : 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du *Politique*.

MONT-DE PIÉTÉ.

Lundi 7 avril et jours suivans, à deux heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établissement (quai de la Batte, n° 112), les gages surannés reçus en janvier 1833.

ORDRE DE LA VENTE :

Lundi, les objets d'or et d'argent.

Mardi et jours suivans, une forte partie de mouchoirs, de 44 à 104, consistant :

- En 36 douzaines de foulards des Indes.
- » 40 id. mouchoirs de soie.
- » 104 id. id. de soie coton.
- » 100 id. id. de fil de Rouen.
- » 70 id. id. de coton écossais.

2 pièces de maîtres.

On VENDRA ces marchandises partie en détail, partie en gros.

Les habillemens, linges, etc., seront vendus immédiatement après les marchandises ci-dessus mentionnées.

Lorsqu'un gage a séjourné trois mois dans les magasins, l'emprunteur a la faculté de le faire vendre.

Les frais de vente sont fixés à 5 p. 100.

Le boni ou excédant du prix de la vente demeure à la disposition de l'emprunteur pendant 20 mois à partir du jour de la vente.

Liège, le 27 mars 1834.

Le directeur, Félix JEHOTTE.

CHAMBRES GARNIES ou non à LOUER, avec écurie si on le désire, place Ste-Barbe, n° 32.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 22 mars. — Métalliques, 98 1/2. — Actions de la banque 1248 0/0.

Fonds anglais du 29 mars. — Consol., 90 7/8 0/0 0/0. — Fonds belges, 99 1/8. — Fonds holland 49 3/4. — Portug., 64 1/2.

Bourse d'Amsterdam, du 31 mars. — Dette active, 49 13 1/2 0/0. Dito, 95 3 1/2. — Bill de change, 22 3 1/2. — Oblig. du Syndicat, 00 0/0 0/0. — Dito, 00 0/0 0/0. — Rente des dom., 0/0 0/0. Act. de la Société de commerce, 000 0/0. Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et C., 000 0/0. 0/0. Dito de 1828, 000 0/0 0/0. — Inscript. russes, 00 0/0 0/0 0/0. — Empr. russe 1831, 00 0/0 0/0. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0 0/0. — Dito 000. — Dette diff. d'Esp., 00 0/0 0/0. — Obl. mét. Autriche, 0/0 0/0 0/0. — Lots chez Gollals, 00 0/0. — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 00 0/0. — Cortès, 24 3/8 0/0. — Dito Grec, 000. — Lots de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 1^{er} avril.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	3/8 0/0 perte.	P	
Londres.	1202 1/2	A 11 97 1/2	A
Paris.	47 3/8	A 47 1/6	A 46 15/16 A
Francofort.	36	A 35 7/8	P 35 1/16
Hambourg.	35 1/2	35 5/16	35 3/16

Escompte 4 0/0 1/2.

Effets publics Belgique. — Dette active, 107 3/4 A. Id. diff. 41 1/4 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 97 1/8 P. 000. Id. de 12 mill. 0/0. Id. de 24 mill. 00 0/0. — Hollande. Dette active, 2 1/2. 42 1/2 P. Id. différée, 0000. Oblig. synd., 0 0/0. — Rent. remb., 2 1/2. 88 1/4 A et 95 0 P. Espagne. Guebb., 82 1/2 0/0 A. — Id. perp. Paris, 5 p. c., 0 00. Id. perp. Amst., 62 1/4 62 62 1/4 00 0/0. 0. Idem dette différée, 14 9 1/6 3/8.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

700 Caisse sucre Havane blond, de florins 16 à 16 3/4, entrepôt.

Arrivages au port d'Anvers, du 31 mars.

Le schooner danois Soebloemster, c. Walk, v. de Copenhague, ch. d'avoine.

Le sloop danois Bertha, c. Brant, v. de Faborg, ch. de graine de lin et graine de navette.

Le brick américain Maria, c. Bonney, v. de New-York, ch. de café et bois de teinture.

Le brick anglais William, c. Jordan, v. de Matanzas, ch. de sucre.

Du 1^{er} avril.

Le koff belge Commerce, c. Carpels, v. de Hull, ch. de manufactures.

Bourse de Bruxelles, du 1^{er} avril. — Belgique. Dette active, 51 1/2 P. Empr. 24 mill., 97 1/4 P. — Hollande. Dette active, 49 1/2 P. — Espagne Gueb., 83 0/0 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. c., 49 N 10. Id. Amst. 5 p. c., 62 5/8 P. Id. Paris, 3 p. c., 41 1/8 P. Cortès à Lond., 25 1/2 0. Dette diff., 14 5/8 P.

Prix des grains vendus au marché de Hasselt, le 1^{er} avril.

Froment, l'hectolitre, 13 fr. 40 c. — Seigle, 9 10. — Orge, 9 50. — Avoine, 6 28. — Genièvre, à 10 degr. 43.

Prix des grains au marché de Liège du 1^{er} avril.

Froment vieux l'hectolitre, 12 francs 36 cent. — Seigle, id., 8 76.

H. Ignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.